

Section 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit KEMICA - HDPE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Le produit est destiné à l'utilisation industrielle et/ou professionnelle, mais il n'est pas un produit de consommation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

Société : KEMICA COATINGS
Adresse : Z.A. DU BOIS GUESLIN
28630 MIGNIERES
FRANCE
Téléphone : +33 (0)2 37 26 39 87 +33 (0)2 37 26 33 56
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@kemica-coatings.com

Section 2. Identification des dangers

Le produit n'est pas dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE.

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange

Conformément à la Directive 1999/45/CE modifiée.
néant

Conformément à la Directive (CE) n 1272/2008
néant

2.2. Éléments d'étiquetage

Identification selon la directive européenne 1999/45/CEE

Phrase(s) S

S22 | Ne pas respirer les poussières.

Etiquetage conformément à la Directive (CE) n 1272/2008.

Aucun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE tel que modifié
par le règlement 453/2010/CE

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Section 3. Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Ce produit est un mélange. L'information concernant les risques pour la santé est basée sur ses composants.

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange de Résine synthétique et d'Additif

Composants dangereux

Les substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens de la directive 67/548/CEE.

CAS non disponible	poudre inhalable		
EC	REACH	aucun numéro d'enregistrement disponible	95,00 - < 100,00 %
Classification			
CAS non disponible	poudre alvéolaire		
EC	REACH	aucun numéro d'enregistrement disponible	7,00 - < 10,00 %
Classification			

Substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement au sens de la Directive (CE) n 1272/2008

Le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour la santé à une concentration qui exige leur prise en compte.

Jusqu'à la date de révision indiquée dans cette fiche de données de sécurité, aucun numéro d'enregistrement selon REACH n'a été assigné aux substances chimiques utilisées dans cette préparation.

Conseils supplémentaires

Section 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation

Éviter l'inhalation de la poussière. L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Ne pas utiliser de solvants ni de diluants ! Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 15 mn à l'eau courante propre. Demander conseil à un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE tel que modifié
par le règlement 453/2010/CE

Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Veillez vous reporter à l'expérience pratique de la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvériséeProduit sec

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée, les produits de décomposition toxiques tels que le gaz carbonique (CO₂), le monoxyde de carbone (CO), l'oxyde azoté (NO_x), peuvent dégager un fumée épaisse et noire.

5.3. Conseils aux pompiers

Risques d'incendie et d'explosion

Ce produit n'est pas inflammable. Le produit lui-même ne brûle pas.

Equipement de Protection Spécial et Procédures de Lutte contre le Feu

Porter selon besoins : Vêtement complet résistant au feu. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation. Bien ventiler le local. Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de pollution des cours d'eau, des lacs ou des conduites d'assainissement, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale. Veuillez éviter, dans la mesure du possible, toute émission de composés organiques volatils.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le matériau échappé avec un aspirateur s'il est sec et avec un balai s'il est humide puis jeter dans les conteneurs prévus à cet effet conformément aux dispositions locales de collecte des déchets. Ne pas balayer lorsque le produit est sec du fait de la formation de poussières ! Utiliser un aspirateur adéquat.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE tel que modifié
par le règlement 453/2010/CE

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter les prescriptions de protection (voir chapitres 7 et 8).

Section 7. Manipulation et stockage

Les personnes souffrant de problèmes respiratoires ou d'allergies à certaines substances (voir chapitre 3) ne doivent pas être exposées ni être à proximité des laques en poudre !

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières inflammables et explosives, ainsi que le dépassement des limites d'exposition. Le matériau peut absorber des charges électrostatiques. Pour le transvaser, utiliser exclusivement des conteneurs raccordés à la terre. Il est recommandé de porter des vêtements antistatiques, y compris des chaussures antistatiques. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. L'éclairage et les dispositifs électriques doivent être conformes aux prescriptions DIN VDE 0165 pour éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou autres sources d'inflammation. Équipement de protection individuel, voir section 8. Respecter la législation concernant la protection et la sécurité. Si le matériau est un revêtement, ne pas sabler, couper à la flamme, braser ni souder le revêtement sec, sans un appareil respiratoire ou une ventilation appropriés, et des gants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver toujours dans des récipients qui correspondent aux emballages d'origine.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Température de stockage maximal +50 C. Défense de fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Précautions pour le stockage en commun

Stocker séparément des agents oxydants et des alcalins forts et des matières fortement acides.

Ne pas stocker ensemble avec des produits explosifs, des gaz comprimés, liquéfiés et sous pression, des aérosols, des liquides inflammables, des produits oxydants, des produits non combustibles toxiques et des produits infectieux.

Section 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL

Pas d'information disponible.

PNEC

Pas d'information disponible.

Valeurs limites d'exposition

Ce produit ne contient aucune substance classée dangereuse pour la santé avec une valeur OEL [valeur limite d'exposition] en concentrations qui devraient être prises en compte.

8.2. Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations

Ne pas respirer les poussières. Veiller à une ventilation adéquate. Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source. Si cela ne suffit pas pour maintenir la formation de poussière en dessous des limites d'exposition, porter un masque respiratoire approprié.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE tel que modifié
par le règlement 453/2010/CE

Équipement de protection

Un équipement de protection individuelle doit être porté pour éviter le contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements.

Protection respiratoire

Si la formation de poussière est au-dessus des limites d'exposition, il faut porter un masque respiratoire homologué à cet effet.

Protection des mains

Le temps de perméation des gants n'est pas connu pour le produit lui-même. La matière des gants est recommandée sur la base des substances [contenues] dans la préparation.

Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration
Caoutchouc nitrile	0.33 mm	> 240 min

Le gant de protection doit être systématiquement vérifié pour garantir son adaptation à chaque poste de travail (stabilité mécanique, compatibilité des produits, antistatique). L'utilisation d'objets à bords coupants risque d'endommager les gants et de les rendre inefficaces. Obéir aux consignes et informations du fabricant de gants en matière d'application, de stockage, d'entretien et de remplacement. Les gants de protection doivent être remplacés dès le premier signe d'usure. Une protection de la peau à titre de prévention, sous la forme d'une crème de protection notamment, est recommandée. Organiser les étapes de traitement de sorte à ne pas avoir à porter des gants continuellement.

Protection des yeux

S'il y a un risque de formation de poussière, porter des lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Attention dans le choix des vêtements de protection. Eviter que le cou et les poings soient en contact avec la poudre du fait des risques d'irritation ou d'inflammation de la peau.

Mesures d'hygiène

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. N'utiliser aucun solvant organique !

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Les informations écologiques sont indiquées dans le chapitre 12.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme : solide ; Couleur : ; Odeur : L'odeur n'est pas perceptible. ;

Indications relatives à la sécurité

Propriété	Valeur	Méthode
pH	non applicable	
Point de fusion/point de congélation	néant	
Point/intervalle d'ébullition	néant	
Point d'éclair	néant	DIN 53213/ISO 1523
Taux d'évaporation	non applicable	
Inflammabilité (solide, gaz)	donnée non disponible	
Limite d'explosivité, inférieure	20 g=m ³	
Limite d'explosivité, supérieure	70 g=m ³	
Pression de vapeur	néant	
Densité de vapeur	donnée non disponible	
Densité relative	0,95 g=cm ³	20 C - DIN 53217/ISO 2811
Solubilité(s)		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE tel que modifié
par le règlement 453/2010/CE

Hydrosolubilité	néant	
Solubilité dans d'autres solvants	donnée non disponible	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Ce produit est un mélange. pour le détail des ingrédients, voir le chapitre 12	
Énergie minimale d'ignition	15 - 60 mJ	CEN TC 305
Température de décomposition	Ce produit est un mélange. Pour plus d'informations, voir le chapitre 10.	
Viscosité (23 C)	solide	
Propriétés explosives	Non-explosif	
Propriétés comburantes	non oxydant	

9.2. Autres données

Contenu des composants volatils (y compris eau)	0,0 %	Base Pression de vapeur >= 0.01 kPa
---	-------	-------------------------------------

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandés sous la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

inutile dans les conditions normales d'utilisation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

Section 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Généralités

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle décrite dans la Directive 1999/ 45/CE sur les Préparations Dangereuses et classée en conséquence quant aux risques toxicologiques. Détails : voir chapitres 2 et 3.

Expériences pratiques

L'ingestion peut provoquer la nausée, la diarrhée, des vomissements et une irritation gastro-intestinale.

Section 12. Informations écologiques

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. Il faut éviter de déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau. Les données figurant dans cette section sont cohérentes avec celles issues des rapports sur la sécurité chimique disponibles à la date de la révision.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE tel que modifié
par le règlement 453/2010/CE

12.1. Toxicité

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

D'après les données disponibles, aucun ingrédient n'est classé pour cette catégorie de risques (veuillez vous reporter à la section 3).

12.6. Autres effets néfastes

La préparation a été évaluée conformément à la méthode conventionnelle de la directive de préparation 1999/45/EC et n'a pas été classée parmi les produits dangereux pour l'environnement.

Halogènes organiques (AOX)

Le produit ne contient aucun halogène lié à de la matière organique qui contribue à AOX.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Produit

Recommandation :

Méthode d'élimination conseillée : réutilisation énergétique. Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination de déchet	Descriptif
080201	Waste coating powders

Emballages non nettoyés

Recommandation :

Les récipients vides peuvent être évacués en décharge, si les réglementations locales le permettent. Les emballages combinés vides de façon réglementaire doivent être éliminés dans les ordures ménagères (code déchet 150105).

Section 14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

ADR/RID :conformément à la note 1 du chapitre 2.2.3.1.1

IMDG :conformément au chapitre 2.3.1.3

ICAO/IATA :conformément au chapitre 3.3.1.3

14.1. Numéro ONU

néant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE tel que modifié
par le règlement 453/2010/CE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

néant

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

néant

14.4. Groupe d'emballage

néant

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : aucun(e)

Polluant marin

IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

veuillez vous reporter à la section 6 – 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

La remise s'effectue exclusivement dans des emballages appropriés et autorisés par le droit de circulation.

Section 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit n'est pas dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a subi aucune évaluation en matière de sécurité.

Section 16. Autres informations

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

No. de la substance

CAS no : www.cas.org/EO/regsys.html
EC no : <http://ecb.jrc.it/esis/index.php?PGM=ein>

Les substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens de la directive 67/548/CEE.

<http://ecb.jrc.it/existing-chemicals/>
<http://ecb.jrc.it/classification-labelling/>
<http://toxnet.nlm.nih.gov/cgi-bin/sis/htmlgen?HSDB>
<http://www.cdc.gov/niosh/ipcs/icstart.html>